Le Confrère Pierre du Peyrat

M. M. 607, 2e catalogue, N. 708 =

Pierre du Peyrat, de Limoges, entré à Paris en 1648
renvoyé en 1649

M. M. 610, N. 182 =

Pierre du Peyrat, fils de Jean du Peyrat, receveur général et de Marie Martin, clerc tonsuré,
natif de Limoges, âgé de 20 ans
entré le 9 février 1648, vêtu le 20
Il a étudié un an en philosophie
renvoyé en avril 1649

Jean Baptiste Dupin

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1638

Né à Beaune (Côte d'or), le 25 juin 1619

Mort à Mâcon (Saône et Loire), le 19 janvier 1685

JESVS MARIA

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
prêtre de l'Oratoire
Archiviste.

Voir : Bicaïs : t. II, p. 107
Cloyseault : Vies, II, 317 notice.
" Ménologe ; p. 156

Cloyseault

LE PÈRE

JEAN-BAPTISTE DUPIN

(1619-1685)

Sommaire. — Sa naissance. — Son entrée à l'Oratoire. — Il reçoit la prêtrise. — Ses vertus. — Sa charité pour les pauvres. — Sa patience dans les maladies. — Son zèle pour la propreté des églises. — Son frère quitte l'Oratoire; la lettre qu'il lui écrivit pour le détourner de ce dessein. — Sa mort.

Il y a peut-être peu de saints dans le martyrologe dont la vie ait été plus remplie de bonnes œuvres que celle du bienheureux prêtre dont nous allons rapporter l'histoire. Toute sa vie n'a été qu'un tissu d'œuvres saintes et de pratiques de charité; et si on avait eu soin de les recueillir fidèlement, il aurait fallu des volumes entiers pour en faire le récit.

Il naquit à Beaune le 25 juin 1619. Il reçut avec le baptême le nom de Jean-Baptiste. Ses parents, qui étaient d'une honnête condition, l'élevèrent avec grand soin; et après avoir achevé son cours de philosophie et examiné sa vocation selon les règles les plus saintes de l'Église, il entra dans la congrégation de l'Oratoire au mois de janvier 1638. Il fit de si grands progrès dans la piété, qu'il n'eut pas plus tôt atteint l'âge de recevoir les ordres qu'il y fut promu. Il passa par tous les degrés

ecclésiastiques, et témoigna, par la manière dont il en fit les fonctions, qu'il en avait l'esprit. En recevant la prêtrise il devint une victime toute consacrée aux autels; il fut honoré de ce divin caractère le 23e de septembre de l'an 1645. Quelque temps après il fut envoyé à Mâcon, où il a toujours demeuré jusqu'à la mort, qui arriva le 19 janvier 1685.

Il avait l'extérieur d'un saint, le visage doux, l'air modeste, et les manières d'agir si bien réglées qu'il semblait qu'il fût né sans passions et qu'Adam n'eût point péché en lui. Tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître ont remarqué qu'il était d'une charité inépuisable pour le prochain, qu'il avait un talent extraordinaire pour consoler les personnes affligées, une douceur et une patience invincibles dans les contradictions et dans les maladies qui lui arrivaient. Il se consacrait nuit et jour au service de tout le monde, mais surtout des malades, pour lesquels il avait reçu de Dieu un don particulier; de sorte que pendant près de quarante ans qu'il a demeuré dans la ville de Mâcon, il est mort très peu de personnes qui n'aient souhaité de rendre l'âme entre ses mains. Il embrassait toutes les œuvres de charité avec une joie non pareille, et il est incroyable combien il a retiré de filles ou de la débauche, ou du péril d'y tomber; à combien d'autres il a fait apprendre des métiers pour gagner leur vie, combien de personnes il a réconciliées, combien de procès il a finis. Tout le monde avait une confiance particulière en lui, et jamais personne n'y a été trompé.

L'amour qu'il avait pour Jésus-Christ l'a souvent fait dépouiller de ses habits durant les plus grandes rigueurs de l'hiver pour en revêtir ce divin Sauveur dans les personnes des pauvres. D'un nombre infini d'exemples que nous pourrions en rapporter, nous en citerons

seulement deux pour ne pas fatiguer les lecteurs par plusieurs répétitions d'une même chose.

Un jour d'hiver il entra dans une maison où il trouva une pauvre fille fort mal vêtue qui tremblait de froid; il en eut compassion et il lui dit de le venir trouver sur le soir. Elle y alla, et il lui donna une chemisette toute neuve qu'on lui avait faite pour son hiver et dont il ne s'était pas encore servi. Ce bon Père avait une sœur religieuse de l'hôpital de Beaune; l'étant allé voir sur la fin d'automne, dans un temps qu'il commençait à faire froid, elle s'aperçut qu'il n'était pas suffisamment vêtu pour la saison; lui ayant fait faire une chemisette de futaine blanche, elle l'obligea, après plusieurs instances, de la prendre la veille de son départ. Le lendemain un pauvre paysan se présenta à l'hôpital pour y être reçu en qualité de malade. Cette sœur, qui avait pour emploi le soin de recevoir tous les malades qui se présentaient, fut fort surprise en le déshabillant de trouver qu'il avait la chemisette qu'elle avait donnée la veille à son frère. Elle s'informe de lui de qui il l'avait achetée ou qui la lui avait donnée. Et il lui dit que comme il était couché au pied d'un arbre dans le bois de Demigny, ayant la fièvre et tremblant de froid, un bon prêtre s'étant approché de lui, l'avait beaucoup consolé, et avait ôté de dessus lui cette chemisette pour l'en revêtir avec une charité qu'il ne pouvait exprimer; et s'étant plus amplement informée de la taille et de la manière dont était vêtu ce prêtre, elle reconnut que c'était son frère.

Il avait une charité particulière pour les pauvres orphelins. Il ne se contentait pas de leur faire l'aumône pour les retirer de la misère présente où ils se trouvaient, mais il avait encore soin de leur faire apprendre des métiers ou de les mettre en service, afin de leur procurer le moyen de gagner leur vie pendant le reste de leurs

jours. Ce qui était tellement connu de tout le monde, qu'on lui en amenait souvent des villages de la campagne. Une pauvre femme vint un jour le trouver et lui dit que son mari en mourant lui ayant laissé sept enfants dont le plus âgé n'avait que douze ans, elle était dans une si grande nécessité qu'il y avait près de deux jours qu'elle n'avait goûté de pain ; et, ce qui lui était plus sensible, c'était qu'elle voyait tous les jours pleurer ses petits enfants et presque mourir de faim, sans pouvoir en aucune manière les soulager.

Ce bon Père, qui avait le cœur extrêmement tendre pour les pauvres, fut si touché de ce récit que les larmes lui en vinrent aux yeux. « Je ne puis pas, lui dit-il en « soupirant, vous faire riche; mais je tâcherai, avec la « grâce du Seigneur, d'empêcher que ni vous ni vos en« fants ne manquiez de pain. » En même temps il lui donna une aumône assez considérable pour pourvoir à sa nécessité présente. Il envoya acheter de l'étoffe pour habiller les plus grands de ses enfants, qui étaient deux filles. Il mit l'aînée en service dans une maison, et il fit apprendre à coudre à l'autre. Il donna le troisième, qui était un petit garçon, pour laquais à une dame, qui à sa considération en eut grand soin. Le bon Dieu retira du monde deux autres de ces enfants; et pour les deux plus petits qui restèrent avec la mère, il les assista toujours et il pourvut à tous leurs besoins jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de travailler pour gagner leur vie.

Une autre fois une pauvre veuve vint se jeter à ses pieds avec deux petits garçons, et lui dit que non seulement elle était dans une extrême nécessité, mais encore qu'étant presque toujours malade elle ne pouvait rien faire pour soulager sa misère et celle de ses enfants. « Dieu vous les a donnés, lui dit-il, et il en aura soin; « pourvu qu'ils soient sages, rien ne leur manquera. »

Comme ils étaient presque tout nus, il les fit habiller; et ayant remarqué qu'ils avaient de l'esprit, il les mit en pension pour apprendre à lire, et ensuite il fit apprendre à chacun un métier. Il eut soin en même temps de veiller sur leur conduite et de leur inspirer la crainte de Dieu et la piété; en sorte qu'ils ont l'un et l'autre été dans leur condition fort sages et très honnêtes gens.

Mais ce qui est plus admirable dans la charité de ce saint homme est que souvent elle s'étendait sur ceux qui en sont les plus indignes, et qu'elle le portait à se mêler de certaines affaires pour qui d'ordinaire les personnes consacrées à Dieu ont une horreur et une aversion mortelle. Un jeune homme vint un jour le trouver en secret et lui découvrit qu'il avait abusé d'une demoiselle de la première condition de la ville, qui était prête d'accoucher, et qu'ils voulaient bien s'épouser l'un l'autre, mais que cela ne se pouvait pas faire sitôt; que cette demoiselle était dans un tel désespoir qu'elle se portait à toutes sortes d'extrémités; que tantôt elle voulait s'en aller dans un pays étranger; que d'autres fois elle tâchait de perdre le fruit de ses entrailles, et qu'enfin il se trouvait dans une position si déplorable pour le corps et pour l'âme qu'il le conjurait d'avoir compassion de lui et de l'aider de ses conseils. Après lui avoir fait faire plusieurs réflexions sur les suites funestes et dangereuses de son péché et sur l'obligation étroite qu'il avait de l'effacer par une sincère pénitence, il promit de l'assister si bien que pourvu qu'ils voulussent faire tous deux ce qu'il leur conseillerait, personne ne saurait rien de leur scandale. En effet, il fit louer une chambre dans un endroit de la ville assez retiré, où l'on porta des meubles et les autres choses nécessaires pour assister cette demoiselle pendant sa maladie. Il pria encore quelques personnes de chercher une nourrice dans les villages voisins, et le temps

des couches de cette demoiselle étant arrivé, elle accoucha sans que personne s'en aperçût, mit son enfant en nourrice, et quelques mois après tout ceci, les parents étant d'accord de part et d'autre, et ne sachant rien de tout cet accident, ils se marièrent et ils ont toujours vécu dans une parfaite union et dans l'estime de tout le monde.

Une autre demoiselle d'une noble famille ayant été assez malheureuse pour tomber dans le désordre, et se trouvant dans une extrême pauvreté, qui est la juste punition et la suite ordinaire de ce péché, eut recours à ce bon Père, dont la charité était l'asile de tous les misérables abandonnés, pour lui déclarer l'état déplorable auquel elle était réduite, étant délaissée de tous ses parents, qui ne voulaient pas seulement la voir ni en entendre parler et ne sachant d'ailleurs où se retirer. Tout autre que ce fidèle serviteur de Dieu se serait contenté de lui faire des reproches du scandale qu'elle avait donné, et de lui représenter qu'elle souffrait beaucoup moins qu'elle ne méritait; mais autant il avait d'horreur du crime dans lequel elle était tombée, autant il eut de compassion de son âme, pour laquelle Jésus-Christ avait répandu son sang. C'est pourquoi, sans lui rien témoigner pour lors de son péché, il envoya chercher sur-le-champ une demoiselle de sa connaissance, à qui il donna de l'argent pour lui acheter tout ce qui était nécessaire pour l'habiller selon sa condition; et ensuite il la mit dans une maison bien réglée, où elle s'est comportée depuis avec beaucoup de modestie et d'édification.

Les dernières années de sa vie il fut sujet à plusieurs sortes d'incommodités et de maladies, particulièrement à la goutte. Mais, quelque violentes que fussent les douleurs qu'il endurait, il conservait toujours une telle paix

intérieure et une si grande tranquillité d'âme qu'elle paraissait même sur son visage; il était toujours gai, et jamais on ne l'a vu se troubler ni s'inquiéter du moindre accident. Il se plaignait seulement d'une chose, qui était qu'on avait trop de soin de lui et qu'on lui ôtait tout moyen de souffrir autant qu'il le méritait.

Il arriva un jour qu'étant retenu dans le lit pour la goutte, qui le travaillait cruellement depuis quelques semaines, le plancher de sa chambre s'enfonça sous lui; le bruit qui se fit jeta dans une frayeur mortelle tous ceux de la maison, qui crurent qu'il était enseveli sous les ruines. On courut promptement à la porte de sa chambre, et on le trouva dans son lit suspendu sur la seule poutre qui était restée sans tomber, aussi tranquille que s'il ne lui fût arrivé aucun accident; et comme chacun s'empressait de le retirer et de lui témoigner en même temps la crainte dont il avait été saisi au bruit de cet accident, ou la joie de le voir sans aucun mal, il ne répondit autre chose, sinon : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris*[1]. Enfin il conservait une telle égalité d'esprit que nul accident, même le plus imprévu, n'était capable de troubler la paix intérieure de son âme.

Passant un jour par une rue, dans un temps de pluie, un valet d'écurie jeta par mégarde du haut d'une maison sur lui un gros fagot de foin, qui le renversa dans la boue et le salit entièrement. Ce saint homme, sans faire paraître le moindre signe d'impatience, ni dire même un seul mot au maître de ce valet de ce qui lui était arrivé, de peur que celui-ci ne fût maltraité, s'en alla aussi content que s'il ne lui était rien arrivé.

Une autre fois, comme il passait sur le soir devant l'église Saint-Pierre, quelques débauchés, pour se mo-

[1] Psaume CXVII, 23.

quer de lui, lui firent tourner son chapeau sur sa tête; il ne fit que rire de cette insulte; comme il continuait son chemin sans leur rien dire, leur insolence alla plus loin, et ils le jetèrent par terre. Il le ramassa sans se troubler, et il se contenta de leur dire qu'il les remerciait très humblement.

Il avait un zèle et un amour extraordinaires pour la propreté des églises; et quand il considérait la grandeur et la sainteté de Dieu qui y réside, il aurait voulu qu'elles eussent été toutes bâties de jaspe et de diamants. Il a procuré plusieurs ornements très précieux à la sacristie de l'Oratoire de Mâcon, et il a fait faire à l'église et aux autels tous les embellissements qu'on leur pouvait donner.

Mais comme il n'avait point d'autre objet de son zèle que Jésus-Christ Notre-Seigneur, il n'avait pas moins d'empressement pour les autres églises que pour la sienne. Quand il savait que quelqu'une de la campagne manquait de vases sacrés ou d'ornements, il leur en envoyait. Un jour on lui vint dire qu'il y avait un monastère, éloigné de sept ou huit lieues de Mâcon, qui était dans une si grande nécessité qu'il n'y avait pas même une chasuble propre pour dire la sainte Messe. Il en fit faire une et un devant d'autel, qu'il y envoya avec dix écus sans faire connaître que cela venait de lui. Il assista plusieurs autres fois cette communauté avec tant de charité que non seulement depuis ce temps elle n'est point tombée dans la nécessité, mais encore leur église est aussi propre et aussi bien ornée que si elle était dans l'une des plus riches villes de la province.

Il entra un jour dans une maison pour y donner quelques ornements à faire, et, ayant aperçu qu'une des personnes qui devait y travailler était malade d'une grosse fièvre continue depuis quelques jours, il lui dit : « Nous

« n'avons pas le loisir que vous soyez malade à présent; « il faut travailler pour le bon Dieu : voilà de l'ouvrage, « et dès demain commencez à travailler. » Ces paroles eurent tant de vertu, que dès le même soir cette personne se trouva parfaitement guérie, et le lendemain elle travailla en effet comme si elle n'avait pas eu la moindre incommodité.

Il y a quelque chose de miraculeux dans cette histoire, mais nous en allons rapporter deux autres qui paraissent encore plus surnaturelles. Il y avait une personne qui depuis un mois avait une si grande diarrhée qu'elle ne pouvait rien garder dans son estomac de tout ce qu'elle prenait. Ce grand serviteur de Dieu, l'étant venu visiter, en eut compassion, et, pour la soulager, lui dit qu'il voulait lui donner un remède de sa façon. Il fit rôtir du pain qu'il fit tremper dans du vin, fit le signe de la croix dessus, et ensuite il le lui donna. Elle le prit sans aucune répugnance et elle le garda sans le rendre, quoique plusieurs fois elle se fût servie du même remède sans effet. Il lui conseilla toujours de faire le signe de la croix sur ce qu'elle prendrait pour sa nourriture; elle lui obéit, et depuis ce temps-là elle fut entièrement guérie.

Une de ses pénitentes qui avait mal aux yeux depuis quatre à cinq mois, ayant appris sa mort, en fut si affligée et en versa tant de larmes, que son mal augmenta encore de beaucoup. Elle vint dans l'église où son Père était exposé, s'approcha de son cercueil, fit toucher son chapelet à ses pieds, et ensuite le passa sur ses yeux, qui lui causaient une grande douleur; en même temps la douleur cessa, son mal fut guéri, et elle n'en ressentit jamais depuis ce temps aucune incommodité.

Notre but n'est pas de rapporter les miracles que Dieu a faits par son fidèle serviteur, mais plutôt les vertus qu'il a pratiquées pendant sa vie. Il lui est arrivé plu-

sieurs fois que, rencontrant des pauvres qui n'avaient point de souliers, il ôtait les siens et les leur donnait. Il n'y avait point de jour qu'il ne retranchât pour le moins la moitié de ce qu'on lui donnait à table pour le distribuer aux pauvres.

Une maîtresse couturière a déclaré que pour sa part, et sans parler de plusieurs autres de sa profession, le P. Dupin lui avait donné plus de vingt filles pour apprendre son métier, qu'il avait fait habiller pour la plupart et dont il payait les pensions, des unes pour six mois, des autres pour un an, et des autres enfin jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé quelque condition.

Il avait encore un zèle extraordinaire pour accommoder les différends et terminer les procès. Il s'employait particulièrement à réconcilier les parents quand ils étaient en division ou qu'ils plaidaient ensemble, parce qu'il avait reconnu par une longue expérience qu'il n'y avait point de haine plus opiniâtre que celle qui se trouve entre ces sortes de personnes quand elles ont quelque différend. Aussi n'épargnait-il rien pour les mettre d'accord. L'on ne saurait comprendre combien il a eu la consolation d'en accommoder avec une satisfaction entière de tous les partis; mais quand, après avoir fait toutes les démarches possibles pour terminer à l'amiable quelque procès, il voyait qu'il ne pouvait rien obtenir, il ne faisait point de difficulté pour obtenir des juges leur prompte décision, surtout lorsqu'il savait que par des chicanes on opprimait ou on ruinait en frais les pauvres veuves et les orphelins.

Un jour une dame, chargée de plusieurs enfants, vint se plaindre à lui que depuis la mort de son mari elle avait un procès dont elle ne pouvait voir la fin à cause des chicanes continuelles qu'on lui faisait contre toute justice. Ce bon Père pour la consoler lui dit de ne point

se mettre en peine, et, en effet, il s'en alla solliciter les juges avec tant de charité que dans trois jours ils rendirent une sentence en faveur de cette dame.

Il avait un frère dans l'Oratoire, qui, après y avoir demeuré cinq à six ans, en sortit à la sollicitation de ses parents pour prendre une cure. Il fut étrangement affligé de cette conduite. Il pleura devant Dieu pendant plusieurs jours une telle démarche, qu'il crut être un grand péché et la perte de l'âme de son frère : car il était persuadé que, quand Dieu une fois nous a fait la grâce de nous appeler à son service dans une congrégation aussi sainte et aussi édifiante que celle de l'Oratoire, on ne peut sans un très grand péché et sans une marque manifeste de réprobation en sortir pour retourner dans le siècle et y prendre un bénéfice, surtout à charge d'âmes, à moins d'une vocation particulière de Dieu, d'une intention très pure et désintéressée, et d'un désir sincère de travailler de toutes ses forces uniquement pour sa gloire et pour le salut des âmes, qui sont des conditions qu'il ne remarquait point dans son frère; c'est pourquoi il lui écrivit la lettre suivante :

« Mon très cher frère, je n'ai jamais mieux senti « l'excès d'amour que j'ai pour vous, que par l'excès de « la douleur que m'a causé votre sortie de l'Oratoire. Je « vous ai pleuré devant Dieu, non seulement pour vous « être séparé de corps d'avec moi pendant cette vie, mais « dans la crainte que cette séparation ne soit pour tou- « jours dans l'éternité. *Quomodo de cœlo cecidisti*[1]? La « chute du premier ange du ciel et la sortie d'Adam du « paradis terrestre ne m'ont pas paru plus terribles que « la faute que vous avez commise. Vous avez sollicité « pendant deux ans pour être reçu dans l'Oratoire, vous

[1] Isaïe, XIV, 12.

« avez fait plusieurs confessions, communions, jeûnes et « neuvaines à cette intention; vous avez pressé votre « entrée avec grande instance. Combien de lettres ne « m'avez-vous pas écrites pour ce sujet dans lesquelles « vous me mandiez que vous étiez intérieurement con- « vaincu que Dieu vous y appelait : vous avez à la fin « obtenu la grâce que vous demandiez avec tant d'em- « pressement, vous y avez demeuré cinq ans avec une « forte résolution d'y passer le reste de vos jours. Mais « parce que votre beau-frère a un parent auprès d'un « abbé qui nomme à plusieurs bénéfices et qu'il vous a « obtenu une cure de mille à douze cents livres de re- « venu, vous n'en avez pas plus tôt reçu la nomination « que, sans consulter personne ni faire aucune retraite, « vous êtes sorti avec précipitation de l'Oratoire pour « aller en prendre possession et vous y établir. Je ne puis « pas me persuader que cette conduite ne soit très cri- « minelle devant Dieu, et je vous prie d'examiner atten- « tivement les raisons sur lesquelles je me fonde.

« I. C'est une vérité constante établie sur plusieurs « passages de l'Écriture, que quand Dieu nous a appelés « à un état où nous ne trouvons aucun obstacle à notre « salut et où, au contraire, nous avons plusieurs moyens « avantageux de l'y servir avec plus de perfection, nous « devons en conscience y demeurer. C'est ce que saint « Paul déclare en plusieurs endroits dans sa première « épître aux Corinthiens et dans celle aux Éphésiens, et « il ajoute même qu'il le prêche et l'enseigne dans toutes « les églises, *sicut in omnibus Ecclesiis doceo... Unusquis-* « *que in quo vocatus est, in hoc permaneat apud Deum*[1]. Or « vous avez toutes les certitudes morales qu'on peut « souhaiter en cette vie d'avoir été appelé de Dieu à

1 Ire Ép. aux Corinth., VII, 10.

« l'Oratoire, vous étiez donc obligé en conscience devant « Dieu d'y persévérer. JÉSUS-CHRIST dit jusqu'à deux « fois dans saint Matthieu, qu'il n'y aura de sauvé que « celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, et dans l'Apo- « calypse il nous commande d'être fidèles jusqu'à la « mort, si nous voulons avoir la couronne de la vie éter- « nelle. C'est donc renoncer à cette bienheureuse cou- « ronne et à son salut éternel que de ne pas persévérer « dans la vie sainte qu'on a entreprise, et que d'être in- « fidèle aux bonnes résolutions que l'on avait faites d'y « mourir.

« Un jeune homme, dans l'Évangile, ayant prié le « Fils de Dieu de le recevoir au nombre de ses disciples « et de lui permettre auparavant d'aller dans sa maison « pour renoncer à tout ce qu'il y avait, afin d'être en- « suite plus libre pour le suivre, JÉSUS-CHRIST lui fit « cette réponse mémorable : *Nemo mittens manum ad ara- « trum, et respiciens retro, aptus est regno Dei*[1]. Quiconque « ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, « n'est point propre pour le royaume de Dieu. Sur quoi « Maldonat dit dans son commentaire que : *Mittere « manum ad aratrum, est ad Deo vocatum esse*, et que *retro « respicere est ad priores sæculi curas animam committere.* « A quoi il faut ajouter que n'être point propre pour le « royaume de Dieu, c'est être reprouvé. Examinez, je « vous en prie, la conduite de ce jeune homme et la « vôtre. Il consulte le Fils de Dieu avant que de re- « tourner dans le siècle, ce qu'il ne veut faire que pour « renoncer à tout ce qu'il a et être plus libre pour suivre « JÉSUS-CHRIST, et vous voulez y retourner pour y rester, « pour y amasser plus de bien et pour vous y embar- « rasser de plusieurs affaires de votre famille! Ne faut-il

[1] S. Luc, IX, 62.

« donc pas conclure après cela que vous n'êtes point « propre pour le royaume de Dieu, et que vous avez « toutes les marques de réprobation.

« Saint Pierre, dans sa deuxième épître[1], dit que ceux « qui, après s'être retirés de la corruption du monde par « la connaissance de Jésus-Christ notre Seigneur et « notre Sauveur, se laissent vaincre en s'y engageant de « nouveau, tombent dans un état pire que le premier, « et qu'il leur eût été meilleur de n'avoir point connu la « voie de la piété et de la justice que de retourner en « arrière après l'avoir connue, et d'abandonner la loi « sainte qui leur avait été donnée. Car ce qu'on dit d'or- « dinaire par un proverbe véritable leur est arrivé : le « chien est retourné à son vomissement. Tout cela ne « vous convient-il pas à la lettre? Par une miséricorde « singulière de Dieu sur vous, vous vous êtes retiré de la « corruption du monde presque avant de le connaître; « vous êtes entré dans l'Oratoire pour y apprendre à « connaître Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sau- « veur, et, en vérité, vous ne pouviez pas aller dans une « meilleure école pour cela; et maintenant vous vous « laissez vaincre à la tentation pour vous y engager de « nouveau! Sans doute que vous êtes tombé dans un « état pire que le premier, et il vaudrait beaucoup mieux « pour vous n'avoir jamais été dans une Congrégation « aussi pieuse et aussi sainte, que d'en sortir après y « avoir reçu tant de saints avis, pour retourner dans le « siècle et abandonner la vie réglée que vous meniez. « Ne peut-on pas dire de vous : *Canis reversus ad suum « vomitum*. Croyez-vous que cela se puisse faire en con- « science et sans grand péché?

« II. C'est sur ces autorités et ces principes de l'Écri-

[1] Chap. ii, v. 20.

« ture que les saints Pères n'ont point fait de difficulté « de dire, en termes formels, que ceux qui après avoir « été formés pendant quelque temps dans une congré- « gation sainte, en sortent pour retourner dans le siècle, « commettent un grand péché et s'exposent à une dam- « nation manifeste : *Qui sacram congregationem relinquunt,* « écrit saint Bernard, *et ad vitam sæcularem discedunt, a* « *societate Dei elongantur, atque diaboli dominio subjun-* « *guntur*. Que peut-on dire de plus positif et de plus « terrible? Ceux qui sortent d'une congrégation sainte « pour retourner dans le siècle, quittent une compagnie « de Dieu et se soumettent à l'empire du démon. N'est-ce « pas ce que vous avez fait?

« Saint Augustin, étant évêque, établit une congré- « gation purement ecclésiastique pour former ses clercs « aux fonctions du sacerdoce, qui fut le modèle de la vie « commune que menaient ensemble les chanoines dans « le VIII^e^ et le IX^e^ siècle, louée et confirmée par le con- « cile d'Aix-la-Chapelle, et que la congrégation de l'Ora- « toire a renouvelée dans ces derniers temps; ce saint « docteur parlant de celui qui, après y avoir été reçu, en « sortait, dit qu'il est infidèle au bon propos et aux « saintes résolutions qu'il avait prises d'y passer sa vie, « et qu'il quitte une profession sainte; qu'il aura Dieu « pour juge et non pas Augustin, et qu'il se contente de « lui avoir proposé le danger auquel il s'expose pour son « salut : *Qui societatem communis vitæ jam susceptam, quæ* « *laudatur in Actibus Apostolorum, deserit, a proposito suo* « *cadit, et a professione sancta cadit. Observet judicium,* « *scilicet Deum, non me. Quantum sit periculum, ante oculos* « *ejus posui*. Mais parce qu'il s'en trouvait qui disaient « que jamais ils n'avaient eu intention de s'y engager « pour toute leur vie; qu'ils voulaient seulement y passer « quelque temps pour y recevoir les ordres et s'y former

« aux fonctions ecclésiastiques, et ensuite retourner dans « le siècle, saint Augustin ajoute que celui qui agit de la « sorte commet un double péché, et en ce qu'il sort de « la congrégation, et en ce qu'il fait semblant d'y vou- « loir persévérer toute sa vie. C'est un mal, dit-il, d'être « infidèle aux bons propos et aux saintes résolutions « qu'on avait prises, mais c'en est encore un plus grand « de faire semblant de les avoir prises : *Malum est cadere* « *a proposito sancto, sed pejus est, simulare propositum.* « Car c'est tromper Dieu et les hommes. La dissimu- « lation est un grand crime, mais dans les choses saintes « c'est un horrible sacrilège, et celui qui agit de la sorte « mérite d'avoir dans l'éternité le sort et la punition des « hypocrites : *Illic erit fletus et stridor dentium*[1].

« L'on ne peut rien dire de plus décisif sur ce sujet « que ce qu'en écrit saint Basile. Il faut tenir pour très « certain, dit ce père, que celui qui s'est une fois engagé « dans une congrégation sainte, ne peut s'en séparer et « en sortir sans péché : autrement, s'il le fait, il encourt « les peines rigoureuses que Dieu a établies : *Illud quoque* « *tenendum est eum, qui semel spiritualis fratrum societatis* « *conjunctione, copulaque obligatus sit, ab iis quibus cum* « *junctus est, sine scelere abscindere se et segregare non* « *posse : alioquin si hoc facit, gravissimis se a Deo consti-* « *tutis suppliciis addicit;* et après avoir réfuté tous les « prétextes dont la plupart se servent pour justifier leur « sortie, il ajoute que la véritable source d'un tel dessein « n'est autre que le dérèglement de leurs mœurs, la « fuite de la peine qu'il y a de mener une vie réglée et « l'inconstance et la faiblesse et la légèreté de leur « esprit : *Omnis igitur probabilis causa, ei qui a spirituali* « *cœtu segregare se voluit, præcisa est, monstratumque est*

[1] S. Matth., xxiv, 51.

« *originem istiusmodi consilii nihil aliud esse, quam vitio-*
« *rum intemperantiam, et laborandi fugam, et judicii infir-*
« *mitatem instabilitatemque.*

« Je pourrais vous appliquer une bonne partie de cette
« lettre que saint Bernard écrivit à Phaucion, qui était
« sorti de la congrégation des chanoines réguliers de
« Saint-Augustin pour se faire chanoine séculier de
« l'église cathédrale de Langres à la sollicitation de son
« oncle, qui en était doyen; avec cette différence que cet
« oncle ne l'en fit sortir que pour le faire héritier des
« grands biens qu'il avait amassés, au lieu que votre
« beau-frère ne vous fait sortir de la congrégation de
« l'Oratoire que pour hériter des biens que vous amas-
« serez. Cet oncle ne le fit sortir de la Congrégation que
« pour l'avoir auprès de lui, et pour lui tenir compagnie
« dans sa vieillesse, au lieu que votre beau-frère ne vous
« a fait sortir de la vôtre que pour vous donner à nourrir
« deux ou trois de ses enfants, sous prétexte de vous
« tenir compagnie à la campagne. Cet oncle le fit sortir
« pour prendre un canonicat qui n'avait point charge
« d'âmes et pour le nourrir chez lui sans avoir aucun
« embarras de ménage; et votre beau-frère vous a fait
« sortir pour prendre une cure de sept à huit cents
« communiants dont il vous faudra rendre compte au
« jugement de Dieu, et pour vous charger du soin de
« plusieurs terres, prés, vignes, pour lesquels il faudra
« avoir des bœufs, des vaches, des valets et des ser-
« vantes : ce qui est un gros embarras. Cependant ce
« saint lui écrit ces terribles paroles : Malheureux jeune
« homme, vous mourrez, mais d'une mort éternelle, si
« vous consentez aux flatteuses persuasions de votre
« oncle. Souvenez-vous de la femme de Loth, qui, à la
« vérité, persévéra pour un temps après l'embrasement
« de Sodome pour avoir suivi la voix de Dieu, mais que

« l'on vit bientôt punie par un changement étrange et « pour toujours, pour avoir trop légèrement tourné sa « vue en arrière. Apprenez de l'Évangile qu'il n'est pas « permis de divertir sa vue et de regarder en arrière « quand on a une fois mis la main à la charrue : *Insane, « redi ad cor tuum; memorare novissima tua et non peccabis; « memorare quæ tua substantia et utiliter timebis : et tu « puer, inquit, si assenseris, si acquiveris, morte morieris, « memento uxoris Loth de Sodoma educta quia Deo credidit, « sed in via mutata, quia retro aspexit. Disce in Evangelio « quod non liceat retro aspicere, qui semel manum ad ara- « trum misit.*

« III. Je sais aussi bien que vous que l'Oratoire est « une congrégation purement ecclésiastique, où l'on n'est « lié par aucun vœu ni solennel ni simple et d'où l'on « peut sortir sans aucune confusion de la part du monde, « et sans aucune plainte ni reproche de la part des supé- « rieurs. C'est pourquoi je ne dis pas que vous soyez « apostat ni que vous ayez encouru aucune censure de « l'Église, autrement vous seriez irrégulier et votre bé- « néfice serait impétrable : mais je soutiens que vous « n'en êtes pas moins coupable devant Dieu. Car n'est-ce « pas un grand péché de résister aux inspirations saintes « que Dieu vous a données d'entrer dans l'Oratoire; de « résister à la grâce qu'il vous a faite d'y être reçu et « aux fortes résolutions que vous avez formées tant de « fois au pied des autels d'y persévérer jusqu'à la mort? « Tout l'enfer n'est presque rempli que d'âmes qui « ont résisté aux grâces et aux inspirations du Saint- « Esprit. Croyez-vous qu'on puisse sans péché sortir « d'une congrégation sainte où l'on n'entend que des « discours de piété et où l'on n'a devant les yeux que de « bons exemples, pour s'engager plus que jamais dans « les embarras, les dangers et les tentations du monde?

« Croyez-vous qu'on puisse sans crime mépriser la vo-
« cation de Dieu et la quitter sans le consulter? Ne crai-
« gnez-vous pas qu'à l'heure de la mort il ne vous dise
« ces terribles paroles : *Vocavi et renuistis; extendi manum*
« *meam, et non fuit qui aspiceret. Despexistis omne consi-*
« *lium meum, et increpationes meas neglexistis. Ego quoque*
« *in interitu vestro ridebo et subsannabo, cum vobis id quod*
« *timebatis, advenerit; cum irruerit repentino calamitas,*
« *et interitus quasi tempestas ingruerit, quando venerit*
« *super vos tribulatio et angustia*[1]. Je vous ai appelé à
« mon service et vous m'avez été infidèle; je vous y ai
« reçu à bras ouverts, et vous n'en avez tenu aucun
« compte. Vous avez méprisé tous les conseils qu'on vous
« a donnés de ma part. Vous avez négligé toutes les cor-
« rections que je vous ai faites par mes serviteurs; mon
« tour viendra que je me rirai aussi de vous à votre
« mort et que je vous insulterai, lorsque ce que vous
« craignez vous sera arrivé, lorsque le malheur viendra
« tout d'un coup et que la mort fondra sur vous comme
« une tempête, lorsque vous vous trouverez surpris par
« l'affliction et par les maux les plus pressants. Sou-
« venez-vous de ce prélat de nos jours, qui après avoir
« tout quitté pour se faire chartreux, s'ennuyant de sa
« vocation, en sortit, et par le grand crédit de son frère
« fut fait archevêque et cardinal, lequel se voyant sur le
« point d'aller paraître devant Dieu et de rendre compte
« d'un grand diocèse et de plusieurs riches bénéfices
« qu'il possédait, s'écria en pleurant : Ah! que mainte-
« nant il vaudrait beaucoup mieux mourir dom Alphonse
« (c'était son nom de religion) que cardinal, archevêque
« et abbé. Sans doute, lorsque votre dernière heure sera
« venue, il vaudrait mieux pour vous mourir simple

[1] Prov., I, 24-27.

« prêtre de l'Oratoire que curé d'une paroisse de huit « cents communiants et de douze cents livres de revenu.

« IV. Je sais bien aussi que plusieurs prêtres de l'Ora- « toire sont sortis de la Congrégation pour prendre des « bénéfices, lesquels ont beaucoup édifié les diocèses, « rendu de grands services à l'Église, et sont morts en « odeur de sainteté. Mais je sais aussi qu'ils ne l'ont fait « qu'après avoir beaucoup consulté Dieu dans la prière « et leurs supérieurs dans l'humilité et la soumission, « et qu'ils ont eu toutes les marques d'une véritable vo- « cation du ciel. Le P. Jean-Baptiste Gault[1] ayant été « nommé à l'évêché de Marseille, demeura plus de six « mois en retraite pour consulter Dieu, avec une si grande « appréhension d'un tel fardeau, qu'il proposa plusieurs « fois à son confesseur d'y renoncer, et quand il lui fit « sa confession générale, il l'en pressa avec toute la « promptitude possible. Le P. de Saint-Pé n'accepta la « cure de Champeville que pour un temps et par l'avis « et le commandement du P. de Condren, qui connaissait « son zèle et son désintéressement. Le P. Guis[2] ne fut « fait curé que par la vocation de son propre archevêque, « qui, ayant besoin d'un saint prêtre pour réparer les « désordres qu'un curé mort avait faits dans une paroisse « par sa vie scandaleuse, le demanda au P. de Rez, son « supérieur, qui lui commanda d'obéir à son archevêque.

« Les marques d'une véritable vocation du ciel sont : « 1° lorsqu'on est appelé par son propre évêque ou ses « supérieurs ou son confesseur; 2° lorsqu'on a beaucoup « prié Dieu pour connaître sa volonté; 3° lorsqu'on res- « sent en soi-même une grande appréhension des juge- « ments de Dieu, et en même temps un grand désir de

[1] Voir sa *Vie*, t. I, p. 341.

[2] Voir sa *Vie* dans ce volume.

« travailler pour sa gloire au salut des âmes; 4° lors-
« qu'on a une intention pure et désintéressée, ne recher-
« chant que la gloire de Dieu et non ses propres intérêts
« et ses commodités.

« 1° Je ne trouve en vous aucune de ces marques de
« vocation; bien loin d'avoir été appelé par votre propre
« évêque, par vos supérieurs ou votre confesseur, votre
« évêque n'en sait rien, et ce n'est point dans son diocèse
« que vous prenez cette cure, mais dans le diocèse d'un
« évêque étranger qui ne vous connaît pas et qui n'a
« jamais ouï parler de vous. Vous n'avez consulté ni su-
« périeurs ni confesseur, parce que vous êtes persuadé
« qu'ils ne vous auraient jamais conseillé d'entrer dans
« un bénéfice de la manière dont vous l'avez fait. En
« quoi votre propre conscience porte témoignage contre
« vous.

« 2° Vous n'avez fait aucune retraite ni pris aucun
« temps pour consulter Dieu dans la prière et connaître
« sa volonté sur vous; mais vous n'avez pas plus tôt reçu
« votre nomination que, sans en rien témoigner à votre
« supérieur, vous êtes sorti de l'Oratoire, vous avez
« quitté votre collet, et vous êtes allé demander votre
« visa.

« 3° Bien loin de ressentir en vous une grande appré-
« hension des jugements de Dieu, vous êtes tellement
« dans la joie d'avoir ce bénéfice que cela paraît dans
« tout votre extérieur, dans vos paroles et dans vos lettres
« même.

« 4° Vous témoignez assez que votre intention n'est
« pas fort pure ni fort désintéressée, puisque vous ne
« parlez que des revenus et des commodités que vous y
« aurez, et que c'est l'unique motif qui vous le fait
« prendre.

« Jésus-Christ, dans l'Évangile, dit à saint Pierre :

« Vous êtes bienheureux Simon, parce que ce n'est pas « la chair et le sang qui vous a révélé que je suis le Fils « de Dieu, mais mon Père qui est dans les cieux[1]. Ne « craignez-vous pas qu'il ne vous dise le contraire au « jour du jugement ? Malheur à vous ! parce que ce n'est « pas mon Père qui est dans les cieux qui vous a appelé « à cette cure, mais la chair et le sang, votre beau-frère « et votre sœur. Personne ne vient à moi si mon Père ne « l'a appelé. Or ce n'est point mon Père qui vous a « appelé, retirez-vous donc de moi pour l'éternité.

« Saint Paul nous apprend que Dieu ne prédestine à la « gloire, que ceux qu'il a justifiés dans le temps, et qu'il « ne justifie dans le temps que ceux qu'il a appelés : « *Quos prædestinavit, hos et vocavit, et quos vocavit hos et* « *justificavit*[2]. Or, si Dieu ne vous a point appelé à ce « bénéfice, il ne vous y justifiera pas, et s'il ne vous y « justifie pas, vous vous y damnerez infailliblement. Si « toutes ces vérités ne vous font pas trembler, il faut que « vous soyez plus dur que le marbre. Craignez donc, « mon cher frère, mais craignez d'une crainte salutaire. « Craignez, tremblez et frémissez pour ne point frémir, « crier et brûler dans l'éternité. »

Cette lettre, quoique forte et longue, n'eut point le succès qu'il s'était proposé. Il en attendit pendant quelque temps l'effet ; mais il fut entièrement frustré dans son espérance. A la fin, faisant réflexion sur l'inconstance de l'esprit de l'homme, il commença à se défier de soi-même, et pour se prémunir et fortifier contre toutes les tentations qui auraient pu l'attaquer sur sa vocation, il résolut de faire vœu d'y persévérer jusqu'à la mort. Il consulta le R. P. Bourgoing, pour lors supérieur gé-

[1] S. Matth., XVI, 17.
[2] Ép. aux Rom., VIII, 30.

néral de la Congrégation, qui répondit que quoique la Congrégation, pour se conserver toujours purement ecclésiastique et sacerdotale, n'exigeât aucun vœu des particuliers qui la composaient, elle louait pourtant beaucoup et approuvait ceux qui par dévotion en faisaient en leur particulier; qu'il connaissait plusieurs anciens prêtres, confrères et frères de l'Oratoire, qui avaient fait vœu de persévérance et de stabilité jusqu'à la mort dans la Congrégation, et qu'il y avait plus de quarante ans que lui-même l'avait fait. Il n'eut pas plus tôt reçu cette réponse qu'il alla devant l'image, réputée miraculeuse, de la très sainte Vierge, qui est dans l'église de l'Oratoire de Mâcon, où, revêtu du surplis et tenant un cierge à la main, il fit vœu de persévérance et de stabilité jusqu'à la mort dans la Congrégation; et depuis ce temps il eut soin de le renouveler deux fois tous les ans. La première était le jour de la Purification, en l'honneur de l'oblation que Notre-Seigneur fit de lui-même à son Père dans le temple de Jérusalem; et la seconde le jour de la Présentation de la sainte Vierge, en l'honneur du vœu que l'on croit qu'elle fit pour lors quand ses parents la présentèrent au temple. Il avait même dressé un formulaire par manière d'élévation qui contient ce vœu.

Il était depuis quelque temps sujet à la goutte. Au commencement de l'année 1685, elle remonta et fut beaucoup plus violente qu'elle n'avait jamais été. Il connut aussitôt que Dieu voulait le retirer de ce monde et dans cette pensée il dit plusieurs fois : *Tempus resolutionis meæ instat; cursum consummavi*[1]. On lui dit une fois d'ajouter : *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi dominus*[2], et il répondit : « Il

[1] IIe Ép. à Tim., IV, 7.
[2] *Ibid.*, 8.

« n'appartient qu'à un saint Paul de dire ces paroles, et « non à moi qui suis un misérable pécheur. Il me con- « vient plutôt de dire : *Miserere mei Deus secundum magnam* « *misericordiam tuam.* » Il fut durant les premiers jours fort troublé de la crainte des jugements de Dieu; mais il eut recours à la sainte Vierge, qui apaisa toutes ses frayeurs; il reçut les derniers sacrements avec des sentiments de piété qui tirèrent les larmes des yeux de ceux qui en furent témoins. Auparavant il demanda pardon au Père supérieur et à toute la communauté du mauvais exemple qu'il leur avait donné pendant toute sa vie, les remercia de la charité qu'ils avaient eue de le souffrir jusqu'alors, et du grand soin qu'ils prenaient encore de lui, tout indigne qu'il en était, et se recommanda à leurs saintes prières après sa mort. Il tomba ensuite dans une agonie qui dura près de vingt-quatre heures, au bout desquelles il rendit son âme à son Créateur, le 19e de janvier de l'an 1685 [1].

[1] Nos *Mémoires des morts* en font ainsi mention : « Le Père « J.-B. Dupin, décédé à Mâcon, en odeur de sainteté, le 19 jan- « vier. Il y avait travaillé vingt ans, avec beaucoup d'édification « et d'exemples de piété et de charité pour le prochain. »

Jean Bte Dupuis

M. M. 608 « le confr. Jean Bte du Puis (sic) fils de Pierre du Puis,
« marchant tanneur et de Barbe Gaiguarre = clerc tonsuré
« du diocèse d'Autun, natif de Beaulne, agé de 18 ans,
« a été receu en la Congrégation, en la maison de Paris,
« le 4e jour du mois de Xbre de l'année 1637 et y a pris
« la soutane et la robbe le 6 de janvier 1638. »

Curriculum Vitae

1648 à Mâcon
1651 "
1654 "
1658 "
1661 "
1663 "
1666 " ~~[illegible]~~
le 30 sept 1667 il reçoit du P. Général ordre d'aller à Rumilly.
ce qui n'eut pas lieu
M.M. 580, 66, 30 sept. 1667
1669 à Mâcon
1672 "
1675 "
1678 "
1681 "
1683 "
1684 "

Voir.
Cloyseault = Vies de q.q. prêtres de l'Oratoire II. 527.
= Ménologe 156.

Batterel IIme volume.

« Le 19 Janvier 1685, mort du P. J Bte Du Puis, décédé à Mâcon en odeur de sainteté :
« il y avait travaillé 40 ans avec beaucoup d'édification, et d'exemples de piété et de
« charité pour le prochain. »
(Liste des morts. »

MM 608 p 27 N 463 =

Le Confrere Jean Dupin, tonsuré

Né à Beaune, Dioc. Autun, 18 ans

fils de Pierre Dupin, marchand tanneur et Barbe Gaignarre

receu à Paris et vestu 6 janvier 1638

4 X 1637

Le Père Jean Bte Dupin

Adry = Biblioth. des Écrivains de l'Oratoire = (Bibl. Natle fonds fr. 25.682). T. II. p 141 verso =

Voyez les Mss. de l'Institution (Et c'est tout)

Cloyseault : Ménologe, p 156-159 =

Le Père Jean Bte Dupin naquit à Beaune le 25 juin 1619 et il entra dans l'Oratoire au mois de janvier 1638. Il reçut la prêtrise le 23 septembre 1645, quelque temps après, c'est-à-dire après avoir étudié 2 ans en philosophie à Angers et après 7 ans de séjour à Condom employés à enseigner les humanités et à avoir soin des pensionnaires.

Il fut envoyé à Mâcon où il a toujours demeuré jusqu'à sa mort. Il avait l'extérieur d'un saint, le visage doux, l'air modeste et les manières d'agir si bien réglées qu'il semblait qu'il fût né sans passion et qu'Adam n'eût point péché en lui. Tous ceux qui l'ont connu, ont remarqué qu'il était d'une charité inépuisable pour le prochain; qu'il avait un talent extraordinaire pour consoler les personnes affligées; une douceur et une patience invincibles dans les contradictions et dans les maladies qui lui arrivaient; qu'il fournissait un travail continuel qui l'exposait nuit et jour au service du prochain, mais particulièrement des malades pour lesquels il avait reçu de Dieu un don particulier; de sorte que, pendant près de 40 ans qu'il a demeuré à Mâcon, il est mort très peu de personnes qui n'aient souhaité de rendre l'âme entre ses mains. Il embrassait toutes les oeuvres de charité avec une joie non pareille et il est incroyable combien il a retiré de filles ou de la débauche ou du péril d'y tomber. A combien d'autres il a fait apprendre des métiers pour gagner leur vie! combien de personnes il a réconciliées! combien de procès il a terminés! Tout le monde avait confiance en lui et jamais personne n'y a été trompé. L'amour qu'il avait pour J.C. l'a souvent fait dépouiller de ses habits durant les plus grandes rigueurs de l'hyver pour en revêtir J.C. dans la personne des pauvres. Les dernières années de sa vie, il fut sujet à plusieurs sortes de maladies et d'incommodités, particulièrement de la goûte. Mais quelque violentes que fussent les douleurs qu'il endurait, il conservait toujours une telle paix intérieure et une si grande tranquillité d'âme qu'elle paraissait même sur son visage.

Au commencement du mois de janvier 1685, la goutte remonta et fut beaucoup plus violente qu'elle n'avait jamais été. Il connut alors que Dieu voulait le retirer de ce monde. Dans cette pensée il dit plusieurs fois : « Tempus resolutionis meae instat; cursum consummavi. » On lui dit une fois d'ajouter : « In reliquo reposita est mihi corona justitiae. » et il repartit : « Il n'appartient qu'à un St Paul de dire ces paroles et non à moi qui suis un misérable pécheur. Il me convient plutôt de dire : « Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam. »

Il fut durant les premiers jours fort troublé de la crainte des jugements de Dieu; mais il eut recours à la Ste Vierge qui apaisa toutes ses frayeurs. Il reçut les derniers sacrements avec de si grands sentiments de piété qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants. Auparavant il demanda pardon au P. Supérieur et à toute la communauté de tous les mauvais exemples qu'il leur avait donnés; les remercia de la charité qu'ils avaient